



ASSEMBLEE GENERALE du 30 novembre 2017

Synthèse

Mont-sur-Rolle, le 7 décembre 2017

Le jeudi 30 novembre, la commune de Penthalaz a accueilli l'assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV). A cette occasion, M. Georges Zünd, Directeur général de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) et M. Claudio Di Lello, Chef de projet et Architecte ETS auprès de la FVE, nous ont donné une conférence intitulée « Des marchés publics dans le respect de l'éthique ».

Présentation de MM. Zünd et Di Lello : « Des marchés publics dans le respect de l'éthique »

Après nous avoir brièvement présenté leur Fédération - qui est la plus importante association patronale de la construction du Canton - MM. Zünd et Di Lello ont abordé la question éthique visée en titre.

Ils notent tout d'abord que le domaine de la construction est l'un des plus touchés par le travail au noir et le dumping salarial.

Ils expliquent ensuite que sa Fédération a développé un système de contrôle des travailleurs sur les chantiers impliquant notamment une carte professionnelle dont les données peuvent être vérifiées informatiquement.

Ils relèvent enfin que des mesures ont été prises afin de lutter contre les dérives liées à la sous-traitance et qu'un guide pratique a été édité afin de faciliter la mise en œuvre des mesures mises à disposition des adjudicateurs pour s'assurer du respect des aspects sociaux.

(Voir aussi la présentation de MM Zünd et Di Lello en annexe).

Missy

Le Syndic de la commune de Missy, M. Jean-Daniel Thévoz, nous a brièvement présenté sa commune et les raisons qui l'ont poussée à adhérer récemment à notre association, notamment le fait pour une petite commune de pouvoir se faire entendre et obtenir rapidement des réponses à ses questions.

Budget 2018

Le budget 2018 présente un excédent de charges de CHF 25'710.-.



Le montant des cotisations est budgété à CHF 282'000.- pour 73 communes. Cette cotisation, calculée selon une échelle dégressive, reste fixée à CHF 2.80 par habitant pour les 2'000 premiers d'entre eux.

Le total des recettes s'élève à CHF 296'000.-.

Le total des charges se monte à CHF 321'710.-.

La perte annuelle sera déduite des fonds de réserve qui pour l'instant demeurent inchangés : CHF 160'000.-. Il est toutefois prévu que les pertes 2018 soient affectées à ces fonds.

Courant 2018, une réflexion sera menée afin d'adapter nos cotisations en fonction de cette situation déficitaire.

Nouvelles fonctions de H-R Kappeler

(Voir présentation de l'AG en annexe)

Résultat de l'enquête sur les questions « péréquations »

34 communes ont répondu. Bien que certaines réponses nous soient parvenues hors délai, toutes ont été prises en compte. A noter que quelques communes ont indiqué ne pas pouvoir/vouloir se positionner en l'état. D'autres n'ont répondu qu'à une partie des questions.

En substance, il ressort d'une large majorité des réponses reçues que les mêmes impôts qu'à l'heure actuelle doivent être pris en compte dans le calcul de la péréquation.

Une courte majorité estime qu'il n'y a pas lieu de différencier la part d'impôt pris en compte par type d'impôt.

Les réponses quant au plafond de l'effort imposé aux communes sont très variées, entre 30 et 50 points d'impôts.

Une grande majorité des sondés est prête à accepter l'idée qu'après péréquation, certaines communes conservent une valeur du point d'impôt supérieure à 10% de la moyenne des communes. Toutefois, cette différence de 10% au maximum recueille malgré tout une courte majorité des suffrages.

La majorité serait également favorable à un financement de la facture sociale par une bascule de points d'impôts à l'Etat.



Presque tous les membres qui ont répondu estiment que les communes à faible potentiel fiscal doivent être aidées. L'idée de soutenir les communes ayant des charges inévitables et incompressibles au-dessus de la moyenne est aussi bien acceptée.

Invitées à voter, la grande majorité (avec quelques abstentions) des communes membres présentes lors de cette AG ont donné mandat au Comité de modéliser une ou deux variantes de nouvelle péréquation allant dans le sens des orientations présentées ci-dessus.

RIE III / PF 17

(Voir la présentation de l'AG en annexe)

Aménagement du territoire

Règlement d'application de la Loi sur la Préservation et la Promotion du Parc Locatif (RLPPL)

Ce règlement, adopté par le Conseil d'Etat, tient compte des remarques de l'AdCV telles que :

- **Art. 10 al. 2.** : le département et la commune peuvent demander au propriétaire qu'il leur communique les démarches entreprises auprès des locataires.
- **Art. 27 al. 2, 3, 4 et 5** : le département peut prévoir des dérogations aux limites de surfaces fixées à l'al 1: la réglementation a été assouplie à notre demande.
- **Art. 28 al. 5, 6 et 7** : là également, le règlement fait preuve de plus de souplesse, ainsi que nous l'avions proposé, de plus cela s'applique aussi aux communes qui préemptent (al. 7).
- **Art. 34** : les milieux immobiliers auraient souhaité que les communes qui préemptent soient contraintes d'attribuer au moins 80-85% à des Logements d'Utilité Publique (LUP), afin de les dissuader d'investir dans l'immobilier. Nos remarques à ce propos ont été prises en considération. Le règlement demande que le 70% soit des LUP et 65% si une part des surfaces de plancher est affectée à d'autres fonctions que l'habitation. Sur des terrains nus, le ratio est de 75%, alors que les milieux immobiliers voulaient augmenter ce chiffre bien plus haut. Cela dit, pour le cas où un terrain nu serait préempté et ensuite mis à disposition (droit de superficie) d'un autre constructeur, ce dernier devrait attribuer l'entier à des LUP (art. 35 al 2 LPPPL).



Rapports de la Commission LATC
(Voir la présentation de l'AG en annexe)

GT Construction scolaire

Il y a malheureusement peu à dire sur ce GT. En effet, après plus de 6 mois où il a été gelé entre le départ de l'ancienne Cheffe du Département et l'arrivée de la nouvelle, les discussions ont repris depuis le début. Cela étant, Mme Cesla Amarelle semble disposée à faire avancer ce dossier plus vite.

Nouvelle procédure de naturalisation

(Voir la présentation de l'AG en annexe)

Prochaines AG

22 mars 2018
28 juin 2018
20 septembre 2018 à Gimel
29 novembre 2018 à Henniez

Merci de bloquer ces dates dans vos agendas et aux communes disposées à nous recevoir de se faire connaître à notre Secrétariat général. Pour les AG des 20 septembre et 29 novembre, les communes de Gimel et Henniez ont d'ores et déjà proposé de nous recevoir.

Un grand merci à elles !

Sortie récréative 2018

1^{er} juin 2018

Nous remercions vivement Lussy-sur-Morges et Tolochenaz de nous accueillir cette année. Nous nous réjouissons déjà de découvrir leurs communes.

Y a-t-il des candidats pour 2019 ?



Divers

L'AdCV a/va participer aux deux séminaires sur les aires de séjour pour les gens du voyage et sur la radicalisation et vous tiendra au courant des orientations et informations qui en découleront.

Il faut également noter que bien que la solution de l'AdCV pour régler les cas de rigueur en matière de péréquation n'ait pas été retenue, le 23 octobre, la Cheffe du DINT nous a écrit un courrier pour nous remercier de notre contribution et de notre esprit d'ouverture. Cette attitude laisse peut-être espérer une meilleure écoute de nos positions à l'avenir, notamment quand il s'agira de s'attaquer à une révision globale de péréquation.

Allocution du Syndic de Penthalez

Après nous avoir brièvement présenté sa belle commune au moyen d'un film magnifique, M. Piéric Freiburghaus, Syndic du lieu, a invité l'Assemblée à passer à la partie conviviale de la soirée.

Nous remercions chaleureusement la commune de Penthalez pour son hospitalité !

Contact :
Josephine Byrne Garelli : 079 210 41 63